

Composition du Conseil de la vie sociale

Le Conseil de la vie sociale de l'EHPAD et de l'USLD est composé de 4 collèges d'élus :

Collège n°1 : Représentants des personnes accueillies

- Mme Martine BOUDOU
- M. Michel CERNOIS
- Mme Marie FONTAINE
- Mme Yannick DUHIL DE BENAZÉ

Collège n°2 : Représentants légaux des résidents et leurs familles

- Mme Ginette COSSE
- Mme Michelle PINCEMIN

Collège n°3 : Représentants du personnel

- Mme Rachel COUSTOU-EVEN
- Mme Virginie MERELLE

Collège n°4 : Représentants de l'organisme gestionnaire (L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve)

- M. Bruno BOBIN
- Mme. Évelyne TIREL

Contactez le CVS :
cvs.baguer@hstv.fr



La place des usagers au sein de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

L'établissement de Baguer-Morvan regroupe un EHPAD de 65 places d'hébergement permanent (dont 12 en unité Alzheimer) et 30 places pour le dispositif de soutien renforcé à domicile VIVAM HSTV, une unité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) de 30 lits et une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de 30 lits.

Il fait partie de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, qui rassemble seize établissements sanitaires et médico-sociaux privés non lucratifs en Bretagne, Provence et Pays-de-la-Loire.

Très tôt, l'Hospitalité a souhaité ouvrir un espace de dialogue et de co-construction entre usagers et professionnels des établissements.

L'objectif est de relever ensemble le défi de la sécurité et de la qualité des soins dispensés.

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve a été récompensée en 2015 (label national), en 2019, 2020 et 2021 (labels régionaux) par le Ministère de la Santé pour sa démarche inclusive des usagers.

Établissement de
Baguer-Morvan



Des représentants des usagers à votre écoute en EHPAD et en USLD



2 chemin du héron
35120 Baguer-Morvan
Tél. : 02 99 80 99 80

Les missions des représentants des usagers



Un représentant des usagers peut être un résident, un représentant légal (tuteur/curateur) ou un membre de la famille.

- Les représentants des usagers sont présents dans différentes instances de l'établissement pour faire entendre la voix des usagers et veiller au respect de leurs droits.
- Ils facilitent l'expression des résidents, favorisent le dialogue et l'échange avec les professionnels. Ils portent également la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision.
- Ils siègent au Conseil de la vie sociale (CVS).

Comment contacter les représentants des usagers ?

Les représentants des usagers nommés au sein de l'établissement de Baguer-Morvan sont :

Mme Liliane ALLIO

Titulaire

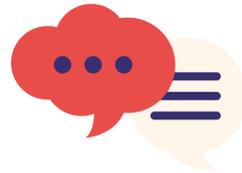
M. Félix LEMERCIER

Titulaire

Mme. Martine PRIOUL

Suppléante

Tout résident, famille ou proche peut contacter un représentant des usagers de l'établissement pour s'informer sur ses droits et obligations et/ou le solliciter sur une situation.



POUR LES JOINDRE

Tél. accueil : 02 99 80 99 80

cvs.baguer@hstv.fr



Les représentants des usagers au sein du Conseil de la vie sociale

Institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Conseil de la vie sociale (CVS) est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Cette instance concerne les établissements d'hébergement (EHPAD, USDL, foyer de vie...) ou d'accueil de jour continu.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant la vie et le fonctionnement des services de l'établissement, sur l'évolution des réponses à apporter.

Le Conseil de la vie sociale est associé à la démarche d'amélioration de la qualité notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne des services,
- Les activités, l'animation socioculturelle,
- Les services thérapeutiques,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus,
- L'affectation des locaux collectifs,
- L'entretien des locaux,
- Les relogements prévus en cas de travaux,
- L'animation de la vie institutionnelle,
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.